



## Compte-rendu de la Séance du conseil municipal du 18 septembre 2018

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Claude PHILIP

**Présents :** M PHILIP, M JULIER, M BOURGADE, M BERMOND-GONNET, MME HERNANZ, MME SEYLLER, MME BERGER, MME CRUZ, MME EL HAOUESSE, MME ESSIG, M ANDRE, M CHARMASSON, M MABY.

**Procurations :** M GRIVOLAS pour M BERMOND-GONNET, MME AHBIB pour MME EL HAOUESSE, M LAVAUD pour M CHARMASSON jusqu'au point 3 inclus, MME CHABAUD pour M MABY.

**Absents :** MME ROMERO, M DELORME.

**Secrétaires de séance :** M BERMOND-GONNET.

### **1) Adoption PV de la séance du 19 Juin 2018**

Il s'agit d'adopter le PV du conseil municipal du 19 Juin 2018.

#### **DECISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE : MME SEYLLER, MME BERGER, M LAVAUD, M CHARMASSON, M MABY, MME CHABAUD.

### **2) Nouvelle identité visuelle de la commune : Adoption d'un logo (délibération 23-2018)**

**Rapporteurs : Claude PHILIP & Pascale HERNANZ**

#### **EXPOSENT**

La commune possède un logo dont la déclinaison en termes de coloris reste imprécise et floue. Ainsi, l'identité visuelle n'est plus uniforme et un travail a été effectué par le conseil municipal des jeunes, en lien avec le graphiste de la commune.

Après la création de 5 logos, 2 ont été sélectionnés et un sondage sur la page facebook de la commune a été réalisé pendant 2 semaines au mois d'août.

Ainsi, avec 222 votants, le logo ci-dessous a été retenu avec 94% d'avis positifs.



Enfin, cette modernisation de l'identité visuelle se fait en lien avec le syndicat viticole qui a désormais une nouvelle charte graphique également.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable du conseil municipal des jeunes,  
Vu le sondage réalisé sur la page facebook de la commune ;

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le nouveau logo de la commune de Tavel

#### DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

12 VOIX POUR

4 VOIX CONTRE : M LAVAUD, M CHARMASSON, M MABY, MME CHABAUD

1 ABSTENTION : MME BERGER

### **3) Demande de dissolution du syndicat intercommunal du collège de Roquemaure (délibération 24-2018)**

**Rapporteurs : Claude PHILIP & Bernard JULIER**

#### EXPOSENT

La modification du périmètre intercommunal qu'a engendré la dissolution de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise par le rattachement de ses communes membres aux agglomérations du Grand Avignon ou du Gard Rhodanien, a entraîné la disparition de plusieurs syndicats intercommunaux ainsi que la remise en question de la pertinence des statuts du S.I. du CES de Roquemaure.

En effet, dans le courrier d'accompagnement de l'Arrêté préfectoral du 15/12/2016, il est précisé « qu'à la connaissance du Préfet, les statuts actuels du S.I. ne reflètent pas les compétences exercées ».

Des nouveaux statuts ont été proposés, acceptés par l'ensemble des conseils municipaux, à l'exception de celui de Roquemaure. Or cette dernière possédant plus d'un quart de la population au

sein du périmètre du syndicat, la décision de son conseil municipal a été prépondérante concernant l'invalidité des statuts.

Réuni LE 21 juin dernier, la nouvelle proposition des statuts a été rejetée à l'unanimité.

### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L5212-33,

Vu le courrier du Président du syndicat adressé à l'ensemble des Maires concernés,

Considérant qu'aucune entente n'a pu être trouvée entre les communes membres,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la dissolution du syndicat,
- **DE S'ENGAGER** à étudier les soutiens possibles aux collégiens dans le cadre des projets ciblés organisés par le collège.

### DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE : MME BERGER

5 ABSTENTIONS : M CHARMASSON, M LAVAUD, M MABY, MME SEYLLER, MME CHABAUD

#### **4) Action sociale auprès des agents de la commune de TAVEL (délibération 25-2018)**

**RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET**

### EXPOSENT

Dans une correspondance du 20 Octobre 2017, la Présidente du Centre de Gestion informait les collectivités affiliées de la résiliation de la convention risque prévoyance avec INTERIALE MUTUELLE / GRAS SAVOYE.

Pour mémoire, ce groupement intervenait auprès des agents adhérents (sur la base du volontariat) dès diminution du traitement indiciaire pour différents types de maladie répertoriés.

Devant l'absence de contrat collectif, la participation communale, de 180€/an/agent (soumis à cotisations et imposition) a été suspendue à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Un questionnaire a été envoyé à chaque agent afin qu'ils puissent exprimer leurs vœux sur l'action sociale au sein de la commune.

### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°57/2017 du 5 Décembre 2017 instaurant les chèques-cadeaux pour le personnel communal,

Vu la délibération n°64/2017 du 5 Décembre 2017 suspendant la participation de la commune au contrat prévoyance maintien de salaire,

Vu la synthèse relative au questionnaire adressé au personnel communal,

Vu l'avis favorable unanime du comité technique réuni le 25 juin 2018,

Vu la réunion de présentation du dispositif aux agents communaux le 26 juin 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE MODIFIER** le montant des chèques cadeaux en les valorisant à 150€/an/agent contre 50€/an/agent actuellement (absence totale de charges patronales et salariales),
- **DE CREER** la participation communale de 100€/an/agent sur présentation avant le 30 novembre de l'année N d'un justificatif d'adhésion à une garantie prévoyance maintien de salaire labellisée ou une complémentaire santé labellisée,
- **DE PERMETTRE** aux agents qui en effectueraient la demande motivée auprès du Maire, d'augmenter la participation à la garantie prévoyance maintien de salaire labellisée ou une complémentaire santé labellisée, dans la limite du plafond de 100€ supplémentaire (soit 200€/an de participation employeur), et au détriment de la revalorisation des chèques cadeaux,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son Représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

#### DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE : M LAVAUD

5 ABSTENTIONS : MME BERGER, MME SEYLLER, M CHARMASSON, M MABY, MME CHABAUD

#### 5) Décision modificative (délibération 26-2018)

**RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Richard BERMOND-GONNET**

#### EXPOSENT

Il convient d'effectuer les modifications suivantes :

<u>Section Investissement</u>	<u>Dépenses</u>
-------------------------------	-----------------

OP	CHAP	ART	MONTANT
OPFI	16	1641	1 990,00 €
18	20	2031	-9 500,00 €
18	20	2033	-2 000,00 €
18	23	2313	11 500,00 €
26	20	2031	-68 998,00 €
26	041	2031	-2 502,00 €
26	041	2313	2 502,00 €
26	20	2033	-2 000,00 €
26	23	2313	70 998,00 €
10002	20	2031	-6 578,24 €
10002	20	2033	-1 000,00 €
10002	23	2315	7 578,24 €
10002	041	2031	-8 987,86 €
10002	041	2315	8 987,86 €
10013	23	2315	-10 000,00 €
10014	041	2031	-950,40 €

10014	041	2313	950,40 €
10023	20	2033	-289,15 €
10023	23	2315	30 289,15 €
10028	20	2033	-1 200,00 €
10028	23	2313	-20 790,00 €

<b>Total Dépenses</b>	<b>0.00 €</b>
-----------------------	---------------

Le nouveau Budget Primitif de la commune en section investissement s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
BP	1 505 124.64 €	1 505 124.64 €
DM n° 1	99.68 €	99.68 €
DM n°2	0.00 €	0.00 €
<b>Total</b>	<b>1 505 224.32 €</b>	<b>1 505 224.32 €</b>

### PROPOSITION

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°10-2018 du 13 Mars 2018 adoptant le budget primitif de la commune,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** la décision modificative n°2 du budget primitif de la commune 2018.

### DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

11 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE : M CHARMASSON, M LAVAUD, M MABY, MME SEYLLER, MME BERGER, MME CHABAUD

### **6) Destination des coupes de bois exercice 2019 (délibération 27-2018)**

**Rapporteurs : Claude PHILIP & Franck BOURGADE**

### EXPOSENT

Il convient de préciser la destination des coupes de bois relatives à l'exercice 2019, à la demande de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS. La coupe envisagée concerne les parcelles n° 3 et n° 4, canton de l'Olivet sur une contenance de 6 ha. Elle est constituée d'un peuplement de type taillis de chênes verts.

### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE DECIDER** que la coupe sera mise en vente sur pied par appel d'offres, sur soumission cachetée, par les soins de l'office national des forêts,
- **DE LUI CONFIER** la détermination du prix de retrait,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

## DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

14 VOIX POUR

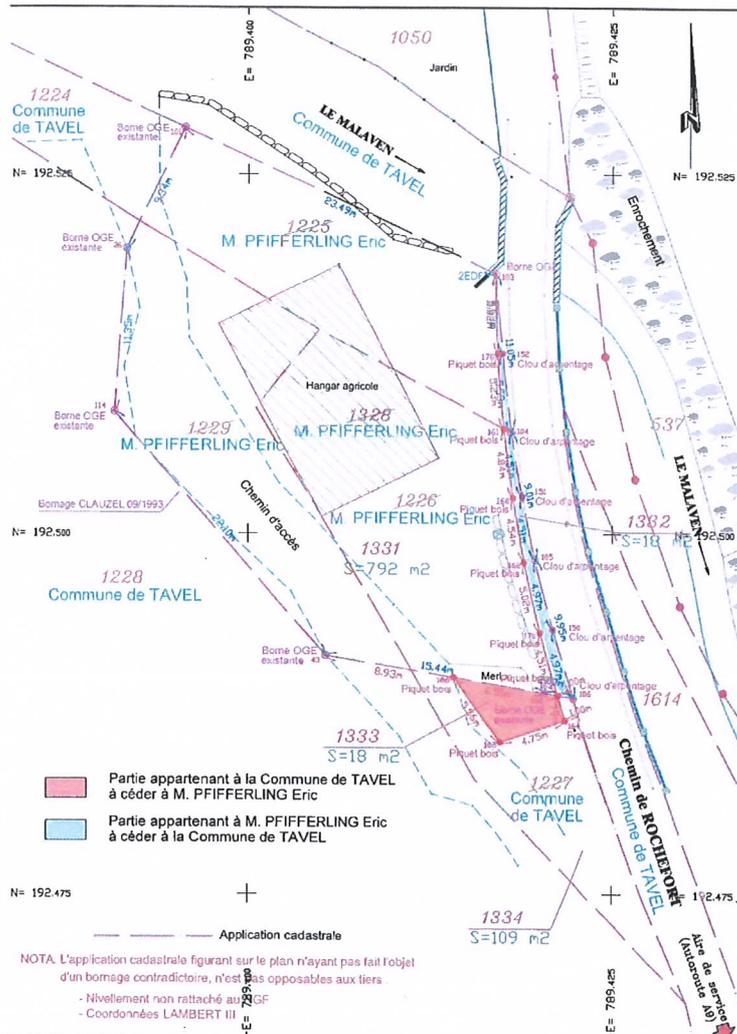
3 ABSTENTIONS : M MABY, M CHARMASSON, MME CHABAUD.

### 7) Echange de terrain commune de Tavel (délibération 28-2018)

**RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Franck BOURGADE**

## EXPOSENT

Il convient de procéder à l'échange de parcelles entre la commune de Tavel et Monsieur Eric PFIFFERLING, dans l'objectif de préserver la largeur utile du chemin.



## PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le plan de morcellement annexé à la présente décision,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'INDIQUER** que l'ancienne parcelle communale N°1227 a été désaffectée et déclassée,
- **D'ACCEPTER** l'échange de l'ancienne parcelle N°1227 (nouvelles parcelles 1233/1234) en section E1 d'une superficie de 18 m<sup>2</sup>,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

#### DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

13 VOIX POUR

4 ABSTENTIONS : M LAVAUD, M MABY, MME CHABAUD, M CHARMASSON.

#### **8) Bail rural : changement de preneur (délibération 29-2018)**

**RAPPORTEURS : Claude PHILIP & Franck BOURGADE**

#### EXPOSENT

Dans une correspondance adressée au Maire de la commune le 4 mars 2018, Monsieur ROUDIL Julien a indiqué vouloir mettre fin au bail rural le liant à la commune pour les parcelles cadastrées 1 733 section D (90 a 56 ca) et 1 154 section E (34 a 56 ca).

Depuis 2017, Monsieur Romain le BARS avait fait connaître sa volonté d'exploiter des vignes et, la vacance laissée par Monsieur ROUDIL lui permet de récupérer ces parcelles.

#### PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les correspondances respectives adressées par Messieurs ROUDIL & LE BARS,  
Vu l'acte notarié passé chez Maître BONGENDRE, notaire à Saint Laurent des Arbres,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** le changement de preneur,
- **DE PRECISER** que le bail rural sera rédigé pour 9 années en appellation Tavel,
- **D'INDIQUER** que les indices de fermage établis chaque année par le Préfet du Gard seront établis sur de l'AOP Tavel,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire, y compris l'acte notarié.

#### DECISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition susmentionnée par :

13 VOIX POUR

4 VOIX CONTRE : MME CHABAUD, M MABY, M CHARMASSON, M LAVAUD

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Claude PHILIP : Contentieux MALBOS  
Bilan piscine
- Blandine BERGER : Arrêté préfectoral « Enclos des cépages »  
Saturation STEP
- Pascale HERNANZ : Festival Théâtre à partir du 7/11 au 10/11  
Bourse aux jouets + café philo 1/12
- Florian ANDRE : Station lavage stand by
- Céline SEYLLER : Site internet  
Sécurité durant les travaux  
Agression verbale de MME. CHABAUD  
Accès aux actes administratifs  
Arbres école élémentaire  
Réfection de la cour de l'école maternelle
- Xavier CHARMASSON : Installation des bâtiments modulaires
- Roger MABY : Site internet  
Incivilité 3 voitures rue St Vincent
- Jean-Louis LAVAUD : Dossier enclos des cépages  
Acronymes dans les comptes-rendus

**Fin de séance à 20h30**

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Claude PHILIP

